

COMMUNE D'ERDRE-EN-ANJOU

PROCES-VERBAL - Séance du 03 Septembre 2018

L'an deux mille dix-huit le TROIS SEPTEMBRE à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Erdre-En-Anjou, dûment convoqué le vingt-sept août deux mille dix-huit s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel des séances au restaurant municipal, 3 rue de l'Etang à Vern d'Anjou, sous la présidence de Monsieur Laurent TODESCHINI, Maire.

NOM - Prénom		Pré.	Exc. Pouvoir	Exc.	Abs.	Nom - Prénom du mandataire
TODESCHINI Laurent	1	1				
BEGUIER Jean-Noël	1	1				
LECUIT Jean-Claude	1	1				De 20 h 45 à 22 h 10 pouvoir à L. GELINEAU
FERRE Jean-Pierre	1	1				
VAILLANT Jean-René	1	1				
BOUE Marie-Josèphe	1	1				
BLANCHAIS Hervé	1	1				
MENARD Dominique	1	1				
TOURANGIN Laure	1		1			M. MEZIERE-FORTIN
BREHIN Bernard	1	1				
TESSIER Noëlle	1	1				
DUBOSCLARD Hervé	1	1				
MEZIERE-FORTIN Marie	1	1				
CHAPRON Maurice	1	1				
JUBEAU Patrick	1		1			H. BLANCHAIS
BEAUPERE Marie	1	1				
DUBRAY Guy	1	1				
DUPUIS Laurence	1	1				
AUGEREAU Tony	1	1				
BELLIARD Joseph	1	1				
CHENUÉL Annick	1	1				
CHEVAYE Yolande	1	1				
TROISPOILS Patrice	1	1				
PORCHER Philippe	1	1				
PETIT Vincent	1	1				De 20 h 45 à 22 h10 pouvoir à N. BERTRAND
WEITZ Anne	1		1			H. DUBOSCLARD
LECOMTE Roselyne	1				1	
PASSELANDE Françoise	1	1				
MERLET Véronique	1	1				
VAILLANT Damien	1	1				
GELINEAU Luc	1	1				
LANNIER Patricia	1				1	
ROINARD Laurent	1		1			J.P. FERRE
GERARD Christophe	1				1	
FREULON Stéphane	1		1			M.J. BOUÉ
GUINEL Sandrine	1				1	
LEFEVRE Fabrice	1				1	
PROHACZIK Angela	1				1	
DROCHON Sébastien	1	1				

VANDENBERGUE Nicolas	1	1				
BERTRAND Nicolas	1	1				
BOURGET Isabelle	1	1				
RIOU Yamina	1	1				
DUBOIS-BOUCHET Mélanie	1	1				
DILE Antoine	1	1				
GODIVEAU Jennifer	1				1	
MARY Nathalie	1				1	
COUSIN Natacha	1				1	
MOUSSEAU Arnaud	1		1			M. BEAUPERE
TOTAL	49	34	6	0	9	

Secrétaire de séance : Marie BOUé

20 h 30 – Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT le conseil municipal nomme Madame Marie BOUé en qualité de secrétaire de séance.

Suite à l'appel nominal des membres du conseil municipal, il a été dénombré 34 conseillers municipaux présents, 6 procurations ont été recueillies ; il est constaté que la condition de quorum posée à l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales est remplie.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal :

- Procès-verbal du 11 juin 2018

Monsieur Philippe Porcher demande les modifications suivantes au paragraphe 4e) Demande de subvention exceptionnelle du GDON de ce procès-verbal :

- Préciser que Monsieur Sébastien Drochon a indiqué que du point de vue du code rural, le renard n'était pas un nuisible. (Après vérification le renard ne figure pas comme nuisible au regard du code rural, le renard est défini comme nuisible au titre du code de l'environnement) la modification est acceptée.
- Indiquer le nombre de votant « pour » le vote de la subvention au GDON soit 16, (après vérification, le procès-verbal indique actuellement que la délibération est prise à la majorité avec 12 « contre » et 7 abstentions. Le nombre de votant étant de 39 – 4 membres du GDON soit 35 avec 12 contre et 7 abstentions le nombre de votant pour est bien de 16 c'est-à-dire la majorité.) Modification acceptée.
-
- Le procès-verbal du 11 juin 2018 est adopté à la majorité (3 abstentions)
- Le procès-verbal du 02 juillet 2018 est adopté à la majorité (1 abstention)

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour :

- SIEMML – Fonds de concours *adopté à l'unanimité*
- Quartier La Herse – Ouverture de la concertation *adoptée à l'unanimité.*

1 – COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DU HAUT-ANJOU – APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DES EVALUATIONS DU TRANSFERT DES CHARGES DU 20 JUIN 2018

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT le rapport de la CLETC du 20 juin 2018 portant sur les compétences :

- Les sentiers de randonnées.
- Les comices agricoles.

ENTENDU l'exposé de Monsieur Jean-Noël BEGUIER, rapporteur ;

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le rapport.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges du 20 juin 2018 concernant le transfert
 - ❖ des sentiers de randonnées.
 - ❖ des comices agricoles.

2 – PATRIMOINE COMMUNAL

- Travaux au Foyer d'Animation Rural

La notification de l'aide financière accordée par l'Etat au titre de la DSIL a été reçue en mairie le 28 juillet, elle confirme le montant de 152 762,75 € correspondant à 36,92 % d'une dépense estimée à 413 760 € HT pour les travaux de rénovation thermique et de mise en accessibilité de la phase 1.

Le SIEML octroie une subvention de 52 740 € pour la globalité des travaux.

Il convient de valider l'engagement des procédures : validation du projet, demande de permis de construire, réalisation du dossier de consultation des entreprises.

Le début des travaux est prévu en avril 2019.

Lieu des travaux : allée des sports - commune déléguée de la Vern d'Anjou

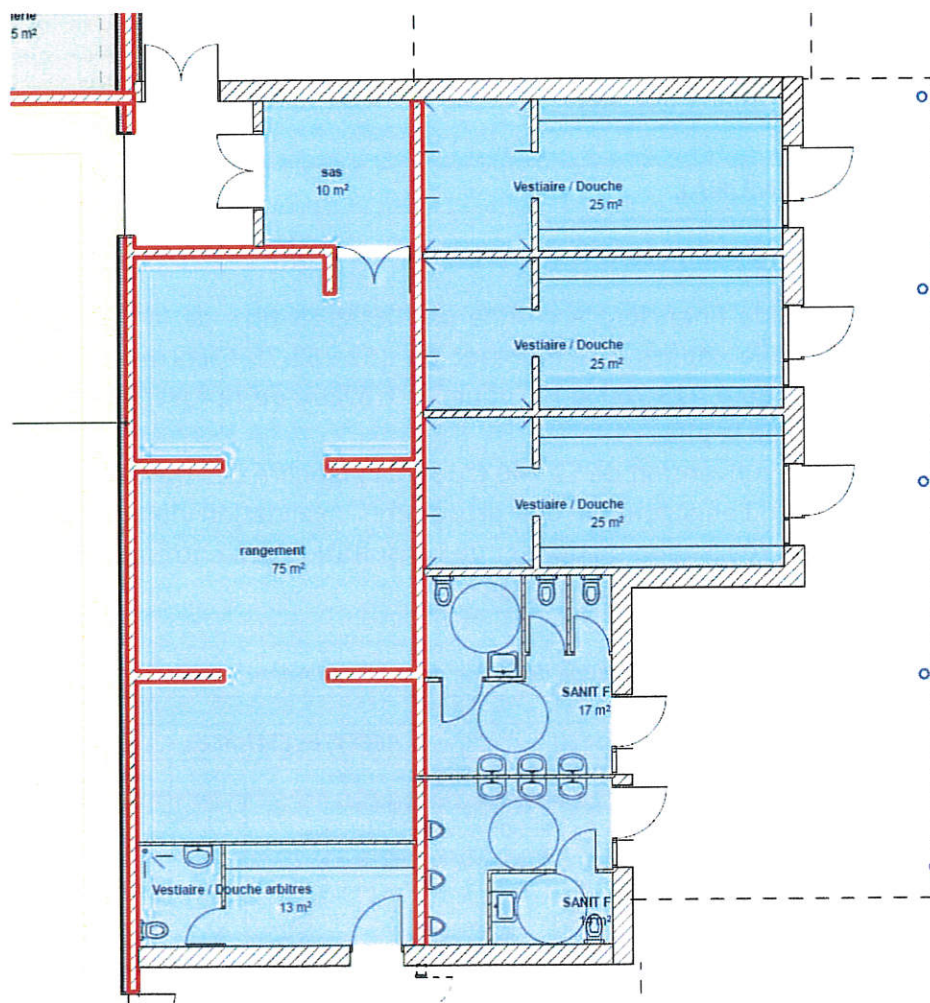
PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL				FINANCEMENT ENVISAGE	
DEPENSES ESTIMEES		RECETTES ESTIMEES			
Diagnostic amiante	1 207,50 €	DETR (subvention demandée)	10%	131 081,90 €	150 000,00 €
Honoraires (MOE)	70 031,50 €	DSIL (subvention demandée)	30%	393 245,70 €	152 762,75 €
Contrôle technique	11 680,00 €	REGION (subvention demandée)		60 000,00 €	65 000,00 €
Coordonnateur SPS		SIEML (subvention demandée)		50 000,00 €	52 740,00 €
Frais appel d'offres	1 500,00 €	FINAGAZ (subvention demandée)		5 000,00 €	5 000,00 €
S/TOTAL HONORAIRES	84 419,00 €	CCVHA		- €	- €
Total travaux prévisionnels	1 168 000,00 €	Total		639 327,60 €	425 502,75 €
Imprévus 5%	58 400,00 €	AUTOFINANCEMENT/EMPRUNT		675 623,10 €	889 447,95 €
S/TOTAL TRAVAUX	1 226 400,00 €	FCTVA	16,404%	258 032,10 €	258 032,10 €
TOTAL HT	1 310 819,00 €				
TOTAL TTC	1 572 982,80 €	TOTAL FINANCEMENT		1 572 982,80 €	1 572 982,80 €

Notifiée

Notifiée

- €

Dépôt permis de construire	28/09/2018
Approbation DCE : tranches ferme et optionnelle	05/11/2018
Ouverture des plis	20/12/2018
Rapport analyse des offres	17/01/2019
Attribution des marchés	01/02/2019
Notification des marchés	20/02/2019
Réunion technique	01/03/2019
Ordre de service - début des travaux	01/04/2019



Le conseil municipal valide les travaux au Foyer d'Animation Rural de Vern d'Anjou commune déléguée d'Erdre-En-Anjou.

- Travaux à l'école Hervé Bazin

Les demandes de subvention (DETR et DSIL) n'ayant pas été retenues, il convient au conseil municipal de définir la suite donnée à ce dossier.

Lieu des travaux : Ecole Hervé Bazin - 1 rue Hervé Bazin - Vern d'Anjou

DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES			FINANCEMENT ENVISAGE
MAITRISE D'ŒUVRE	11 050,00 €	DETR (subvention demandée)	25%	48 552,50 €	- €
BUREAU DE CONTRÔLE	2 110,00 €	DSIL (subvention demandée)	25%	48 552,50 €	- €
COORDONNATEUR SPS	1 050,00 €				
FRAIS APPEL D'OFFRES	1 500,00 €				
S/T HONORAIRES	15 710,00 €				
TRAVAUX FACADE	134 000,00 €	FCTVA	16,404%	38 229,85 €	38 229,85 €
TRAVAUX TOITURE	36 000,00 €				
S/T TRAVAUX	170 000,00 €	AUTOFINANCEMENT/EMPRUNT		97 717,15 €	194 822,15 €
DEPENSES IMPREVUES	8 500,00 €				
TOTAL HT	194 210,00 €				
TOTAL TTC	233 052,00 €	TOTAL		233 052,00 €	233 052,00 €

Le conseil municipal valide l'engagement des travaux à l'école Hervé Bazin de Vern d'Anjou commune déléguée d'Erdre-En-Anjou.

3 – SYNDICAT DU BASSIN DE L'OUDON SUD – RAPPORT D'ACTIVITE

Le Syndicat du Bassin de l'Oudon Sud :

- Information sur le rapport d'activité 2017 et présentation des travaux réalisés sur l'Hommée.

22h10 - Retour de Monsieur Jean-Claude LECUIT et de Monsieur Vincent PETIT

4 – ATLAS BIODIVERSITE COMMUNAL (ABC)

Madame Mézière-Fortin, adjointe présente les objectifs de l'appel à manifestation d'intérêt par l'Agence Française pour la Biodiversité dans le cadre du projet de réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communale » (ABC) :

- Permettre aux bénéficiaires d'acquérir une information naturaliste suffisamment complète qui permette une intégration des enjeux de la biodiversité du territoire dans les actions et stratégies qu'ils portent (politiques publiques, documents d'urbanisme, gestion d'espaces, incitations auprès des particuliers, entreprises et agriculteurs, actions de sensibilisation...) ;
- Favoriser la compréhension et l'appropriation des enjeux de la biodiversité propre au territoire par les élus, les équipes techniques des collectivités, les acteurs locaux (agriculteurs, forestiers, entreprises, associations, etc...) et les habitants ;
- Impliquer les acteurs locaux pour leur permettre d'améliorer la gestion des espaces publics (ou privés) de la commune ;

- Examiner et intégrer, dans la mesure du possible, les aspects socio-économiques en identifiant les activités locales et leurs impacts sur la biodiversité.

Cet appel à manifestation d'intérêt vise :

- A contribuer à l'amélioration des connaissances du patrimoine naturel.
- A engager des opérations de gestion sur des sites à enjeux identifiés.
- A faire participer le public et valoriser les connaissances acquises.

Le projet triennal (2019 – 2020 – 2021) est estimé à 70 000 € TTC ; il est susceptible d'être financé (80 %) par l'Agence Française pour la Biodiversité selon la pertinence du projet, la surface de la commune et le nombre d'habitants.

Madame Mézière-Fortin propose au Conseil Municipal :

- D'APPROUVER le dossier d'Appel à Manifestation d'Intérêt dans le cadre du projet de réalisation de l'Atlas de la Biodiversité Communale sur la commune d'Erdre-En-Anjou tel que présenté.
- DE SOLLICITER une aide financière à l'Agence Française pour la Biodiversité à hauteur de 80 % d'une dépense estimée 58 333,33 € HT – 70 000 € TTC.
- DE VALIDER le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

DEPENSE ESTIMEE		RECETTE ESTIMEE	%	Montant
REALISATION DE L'ATLAS	58 333,33	AGENCE FRANCAISE BIODIVERSITE	80%	46 666,66
		FCTVA	16,404%	11 482,80
		AUTOFINANCEMENT		11 850,54
TOTAL HT	58 333,33			
	11 666,67			
	70 000,00	TOTAL		70 000,00

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à présenter ce dossier de demande d'aide financière au titre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Atlas de la Biodiversité Communale » de la commune d'Erdre-En-Anjou et de signer tous documents nécessaires à la finalisation de ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (29 pour - 11 abstentions)

- APPROUVE le dossier technique et financier d'Appel à Manifestation d'Intérêt dans le cadre du projet de réalisation de l'Atlas de la Biodiversité Communale sur la commune d'Erdre-En-Anjou.
- SOLLICITE une aide financière à l'Agence Française de la Biodiversité à hauteur de 80 % d'une dépense estimée 58 333,33 € HT – 70 000 € TTC.
- VALIDE le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

DEPENSE ESTIMEE		RECETTE ESTIMEE	%	Montant
REALISATION DE L'ATLAS	58 333,33	AGENCE FRANCAISE BIODIVERSITE	80%	46 666,66
		FCTVA	16,404%	11 482,80
		AUTOFINANCEMENT		11 850,54
TOTAL HT	58 333,33			
	11 666,67			
	70 000,00	TOTAL		70 000,00

- AUTORISE Monsieur le Maire à présenter le dossier de demande d'aide financière au titre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Atlas de la Biodiversité Communale » de la commune d'Erdre-En-Anjou et de signer tous documents nécessaires à la finalisation de ce dossier.

5 – PROJET Innov Num

Madame Yamina RIOU présente le projet Innov Num qui consiste à intégrer l'innovation et le numérique dans l'action publique.

6 – INFORMATION SUR LES PROJETS COMMUNAUX

- Supérette : la propriétaire remercie toutes les personnes qui l'ont aidée à concrétiser son projet.
- Presbytère : Travaux à réaliser à la sacristie (sanitaires). Lancement consultation de Maîtrise d'œuvre.
- Mairie : pas de subventions pour les travaux. Rénovation de la salle de réception.
- Lotissement Villetalour

7 – FINANCES COMMUNALES

Une réunion du pôle finances aura lieu le lundi 17 septembre 2018 à 20h30.

8 – SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ENERGIES DE MAINE-ET-LOIRE – FONDS DE CONCOURS

Décision reportée.

9 - Quartier la Herse, commune déléguée de Brain-sur-Longuenée - OUVERTURE DE LA CONCERTATION

Monsieur Dubosclard, maire délégué de Brain-sur-Longuenée expose,

Dans le cadre de sa politique en matière de développement urbain, la commune d'Erdre-en-Anjou a souhaité engager une réflexion sur l'aménagement d'un quartier d'habitat sur le site de la Herse à Brain-sur-Longuenée. Le périmètre d'étude s'étend sur environ 2,6 ha et est situé en zone 1AU au PLU.

Les objectifs sont d'y développer un quartier d'habitat dans le respect des principes du développement durable proposant des typologies de logements diversifiées, pour répondre à la multiplicité des besoins des ménages au sein d'un projet global, cohérent et maîtrisé.

Sur ces bases, il est proposé au Conseil Municipal une phase de concertation préalablement à la création de la Zone d'Aménagement Concertée et conformément aux dispositions de l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme.

Cette phase de concertation est ouverte à tous. Elle a pour objet d'informer sur les objectifs et les grandes caractéristiques du projet et de recueillir le maximum de remarques, questions, positions et avis pour enrichir les études.

Il est rappelé qu'au terme des articles L. 103-3 et 103-4 du code de l'urbanisme, les modalités de la concertation sont librement définies par l'organe délibérant de la collectivité.

Ainsi, il est donc proposé que cette concertation s'établisse comme suit :

- La tenue d'une réunion publique d'information ;
- La tenue d'une exposition en mairie déléguée de Brain-sur-Longuenée ;
- La tenue d'une permanence de concertation ;
- La mise à disposition du public d'un registre destiné à recueillir les observations du public.

Etant précisé que les dates, lieux et modalités précises seront communiqués ultérieurement par voie de presse et d'affichage.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'approuver les objectifs poursuivis par le projet et la concertation et d'engager la concertation préalable à ce projet de Zone d'Aménagement Concerté selon les modalités et les objectifs préalablement définies.

Préalablement à la création de la ZAC, le bilan et la clôture de cette concertation seront effectués et soumis pour approbation au Conseil Municipal,

Le Conseil municipal :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.103-2 et suivants,

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments présentés et notamment :

- Les objectifs poursuivis dans le cadre de l'opération d'aménagement
- Les modalités de la concertation

DECIDE, à l'unanimité, :

Article 1 : D'approuver les objectifs poursuivis dans ce projet d'aménagement ;

Article 2 : D'approuver les modalités de la concertation requise par l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme, telles que présentées ci-dessus ;

Article 3 : D'ouvrir la concertation préalable à la création de la ZAC de la Herse;

Article 4: D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à procéder à toutes les démarches nécessaires à la conduite de cette concertation préalable ;

Article 5 : La présente délibération fera l'objet des mesures d'affichage et de publicité prévues par la réglementation en vigueur.

10 – Question orale

La parole est donnée à Monsieur Philippe Porcher :

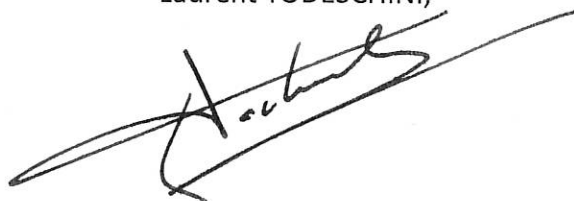
- Sa question porte sur le versement de la subvention au GDON.
- Monsieur Jean-Pierre Ferré propose un rendez-vous à Monsieur Philippe Porcher président du GDON pour mise au point quant à l'attribution et au versement de la subvention votée par le conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close le 03 septembre 2018 à 23h10

Le Secrétaire de séance,
Marie BOUÉ,



Le Maire d'Erdre-En-Anjou,
Laurent TODESCHINI,



PROCHAINE SEANCE
Lundi 08 octobre 2018 à 20 h 30

